

Formation Initiale SST

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Tout public
- Groupe de 4 à 10 stagiaires

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.
- Être capable d'intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise et met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Contenu de la formation

- Etre capable de se situer dans le cadre juridique de son intervention
 - Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise
 - Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
 - Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention
- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
 - Etre capable de situer le sauveteur secouriste du travail en tant qu'acteur de la prévention
- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
 - Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
 - Etre capable de supprimer ou de réduire, ou de contribuer à supprimer, ou réduire les situations dangereuses
- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
 - Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise
 - Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre
- Etre capable de réaliser une protection adaptée
 - Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels
 - Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
- Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée

- Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser
- Etre capable de faire alerter ou alerter, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
 - Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
 - Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
 - Dans le cas échéant, être capable de choisir parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
 - Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime
- Etre capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
 - Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
 - Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
 - Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la pris en charge de celle-ci par les secours spécialisés

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur à jour de ses compétences

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Grilles de certification INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Aide mémoires SST (ED 4085)